

**EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT: 1-800-561-8273**

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

### FABRIQUÉ POUR :

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.  
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

**24 h sur 24 :** 1-800-561-8273

**Autre numéro d'urgence Canutec :** 1-613-996-6666 (frais virés)

**NOM CHIMIQUE :** Diazinon : phosphorothioate 0,0-diéthyl 0-(2-isopropyl-6-Méthyl-4-Pyrimidinyl)

**USAGES DU PRODUIT :** Insecticide – Groupe 1B

**N° PCP :** 19576

**N° FS :** 29976-11-LPI

**Révisions à la FS :** Nouveau

**Date de publication :** 12/27/11

**Remplace :** Nouveau

## 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT** – Nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Cause une irritation modérée des yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer. Ne pas entreposer près des produits d'alimentation pour les humains et les animaux. Ne pas contaminer les plantes ornementales des étangs de pisciculture. Ne pas utiliser le produit dans ou près des maisons ou d'autres zones résidentielles telles les parcs, les terrains d'école ou les terrains de jeu. Pour emploi par les utilisateurs certifiés seulement.

Ce produit est une poudre de couleur blanc cassé à brun clair avec une légère odeur de mercaptan (œufs pourris). Il est disponible en sachet hydrosoluble.

### AVERTISSEMENT :

**NOTE AU MÉDECIN :** Ce produit contient du diazinon, un insecticide organophosphoré qui inhibe la cholinestérase. L'atropine est l'antidote et devrait être administrée en plusieurs doses jusqu'à ce que le patient soit atropinisé. Dans les cas sévères, le 2-PAM peut aussi être utilisé pour permettre au traitement de faire effet dans les 24 heures suivant l'exposition. Déterminer la cholinestérase du sérum et RBC. L'emploi de morphine, de théophylline, d'aminophylline, de phénothiazine, de réserpine, de furosémide ou d'acide éthacrynique est contre-indiqué dans les cas d'intoxication aux composés organophosphorés. Administrer des fluides par voie intraveineuse avec précaution, au besoin, pour réhydrater la personne atteinte. Les symptômes d'inhibition de la cholinestérase comprennent maux de tête, étourdissements, vision brouillée, faiblesse, nausées, crampes, diarrhée, inconfort dans la poitrine, nervosité, transpiration, myosis, larmolement, salivation, œdème pulmonaire, fibrillation incontrôlable, convulsions, coma et pertes des réflexes et du contrôle des sphincters.

## 3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingrédients chimiques</u>	<u>Pourcentage selon le poids</u>	<u>N° de CAS</u>	<u>VLE (unités)</u>
Diazinon	50,00	333-41-5	0,1 mg/m <sup>3</sup> (skin)
Ingrédients inertes (contient du silicate de calcium)	50,00	1344-95-2	0,05 mg/m <sup>3</sup>

## 4. PREMIERS SOINS

- Ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Faire boire à petites gorgées un verre d'eau, si la personne peut avaler. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre anti-poison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
- Contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant de 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.
- Inhalation :** Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou l'ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.
- Contact avec les yeux :** Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant de 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

**POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 561-8273.** Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

## 5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE) :** Ne produira pas d'étincelles.
- LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI) :** Non établies
- AGENTS D'EXTINCTION :** Utiliser le moyen approprié pour combattre le feu environnant. Produit chimique sec, dioxyde de carbone, mousse eau pulvérisée ou brouillard d'eau.
- PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :** Les produits de la décomposition incluent, mais n'y sont limités, des composés contenant des oxydes de soufre et de phosphore. La combustion incomplète de ce produit peut engendrer la formation de monoxyde de carbone et/ou d'autres asphyxiants.
- TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE :** Porter un équipement respiratoire en circuit fermé doté d'un dispositif de protection complet.
- RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :** Si l'eau est utilisée pour combattre le feu, la contenir avec des digues afin d'éviter la contamination des sources d'eau. Ne pas laisser le ruissellement de l'eau pénétrer dans les ruisseaux, les étangs ou les lacs.

**6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS****MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS :**

Pour les petits déversements, balayer et placer le produit dans un contenant approuvé pour les produits chimiques. Pour les grands déversements, balayer et placer le produit dans un contenant approuvé pour les produits chimiques pour élimination appropriée. Décontaminer la zone touchée avec un mélange d'eau et de javellisant domestique (1:2), puis absorber le liquide avec de l'argile ou un autre absorbant. Rincer la zone touchée résiduelle à l'eau. Vérifier les règlements locaux et provinciaux pour l'élimination appropriée.

**ATTENTION :** Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les terres avoisinantes, les égouts municipaux ou les cours d'eau.

**7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

**MANIPULATION :** Se laver les mains après manipulation du produit et avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements immédiatement si les pesticides y pénètrent. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI après manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

**ENTREPOSAGE :** Produit en sachet hydrosoluble : conserver dans un endroit frais et sec, et de manière à éviter une contamination croisée avec les pesticides, les engrais, les aliments et la nourriture pour animaux. Conserver dans le contenant d'origine, hors de la portée des enfants, et de préférence dans un endroit fermé à clé. L'exposition à l'humidité ou la manipulation excessive des sachets pourra entraîner leur rupture. Ne pas entreposer ni éliminer le produit d'une manière qui risque de contaminer l'eau, les aliments et la nourriture pour animaux.

**Équipement de protection individuelle : les personnes appliquant ou manipulant le produit doivent porter :** une chemise à manches longues et un pantalon, des gants imperméables, des chaussures et des chaussettes. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien des ÉPI. S'il n'y a pas de directives pour le lavage, employer du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver les ÉPI séparément.

**8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE**

**MESURE D'INGÉNIERIE :** Quand les manipulateurs utilisent un circuit fermé ou sont dans une cabine fermée ou un avion d'une façon qui respecte les exigences des normes de protection des travailleurs (WPS) pour les pesticides agricoles [40 CFR 170.240 (4-6)], les exigences relatives aux ÉPI peuvent être réduites ou modifiées tel que spécifié dans les WPS.

**PROTECTION RESPIRATOIRE :** Non requise en temps normal, si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH approuvé contre les pesticides avec des cartouches pour filtrer les vapeurs de pesticides.

**PROTECTION DES YEUX :** Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.

**PROTECTION DE LA PEAU :** Porter des vêtements de protection : chemise à manches longues et pantalon, chapeau, chaussures et chaussettes. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
Diazinon	non inscrit	0,01 mg/m <sup>3</sup> (peau) IBE
Silicate de calcium	15 mg/m <sup>3</sup> (empoussiérage globa)	10 mg/m <sup>3</sup>

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**APPARENCE ET ODEUR :** Poudre de couleur blanc cassé à brun clair avec une douce odeur de mercaptan (œufs pourris) **SOLUBILITÉ :** Dispersion

**POIDS SPÉCIFIQUE (EAU = 1) :** 0,27 g/ml

**MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE :** 270 kg/m<sup>3</sup>

**pH :** sans objet

**TENSION DE VAPEUR (MM) :** sans objet

**BOILING POINT :** sans objet

**POURCENTAGE DE VOLATILITÉ :** sans objet

**TAUX D'ÉVAPORATION :** sans objet

Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**STABILITÉ :** Stable

**CONDITIONS À ÉVITER :** Chaleur excessive.

**SUBSTANCES INCOMPATIBLES :** Aucune connue

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :** Décomposition thermique – organophosphates aliphatiques, pyrimidines de substitution et acide cyanhydrique.

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE :** Ne se produira pas.

**11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

**Toxicité orale aiguë LD<sub>50</sub> (rate) :** 1 866 mg/kg

**Toxicité cutanée aiguë LD<sub>50</sub> (lapin) :** > 2 020 mg/kg

**Irritation des yeux (lapin) :** Irritant Doux

**Irritation cutanée (lapin) :** Irritant Doux

**Inhalation CL<sub>50</sub> (rat mâle) :** > 3 mg/L (4 h) (diazinon)

**Sensibilisation cutanée (cobaye) :** N'est pas un sensibilisant

**Potentiel carcinogène :** N'est pas inscrit dans OSHA, NTP ou IARC. Le diazinon est classifié TLV-A4 : inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'Homme par l'ACGIH. Le silicate de calcium est classifié TLV-A4 : inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'Homme par l'ACGIH.

**12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES**

Ce produit est hautement toxique pour les oiseaux, les poissons et les autres animaux sauvages. Les oiseaux, particulièrement la sauvagine (canards et oies), se nourrissant ou s'abreuvant dans les zones traitées peuvent être tués. Ne pas appliquer directement sur l'eau ou dans les zones contenant de l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. Ne pas appliquer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs, les marais littoraux ou les estuaires. Le ruissellement peut être dangereux pour les organismes aquatiques des régions avoisinantes. Les crevettes et les crabes peuvent être tués par l'emploi du produit aux doses recommandées sur l'étiquette du produit. Ne pas appliquer ce produit où les crevettes et les crabes sont des ressources importantes. Ne pas contaminer l'eau au moment de la disposition des eaux de nettoyage de l'équipement.

**13. ÉLIMINATION**

Ne pas réutiliser les contenants vides pour quelque usage que ce soit. Produit en sachet hydrosoluble : vider complètement le sachet dans l'équipement d'application. Nettoyer le contenant conformément aux directives locales et provinciales. Rendre le contenant vide impropre à toute nouvelle utilisation et l'éliminer conformément aux exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination des produits inutilisés ou superflus, communiquer avec le fabricant ou l'organisme provincial responsable de la réglementation. Ne pas entreposer ni éliminer le produit d'une manière qui risque de contaminer l'eau, les aliments et la nourriture pour les animaux.

**14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT**

**Description TDM / DOT :** QUANTITÉ À DÉCLARER, SUBSTANCE DANGEREUSE DU POINT VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S., 9, UN 3077, III (DIAZINON) POLLUANT MARIN, ERG GUIDE 171

**Description IMDG :** QUANTITÉ À DÉCLARER, SUBSTANCE DANGEREUSE DU POINT VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S., 9, UN 3077, III (DIAZINON) POLLUANT MARIN, ERG GUIDE 171.

**Classification fret transporté par voie de surface É.-U. :** INSECTICIDES OU FONGICIDES, INSECTIFUGES OU RÉPULSIFS, NOI OU EXTERMINATEURS DE VERMINE, ANIMAL OU VOLAILLE, NOI ; POISON (NMFC 102120 ; CLASSE : 77.5).

**15. RÉGLEMENTATION**

**Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS :**

NFPA		HMIS	
1	Santé	0	Moindre
0	Inflammabilité	1	Légère
0	Instabilité	2	Modérée
		3	Élevée
		4	Grave
		1	Santé
		0	Inflammabilité
		0	Réactivité
		HI	ÉPI

**Classement des dangers/signalement SARA**

**Catégorie de danger SARA III :** Immédiat 0 Feu N Relâchement soudain de la pression N  
Différé 0 Réactif N

**Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA :** Diazinon (CAS : 333-41-5) 1lb

**SARA, Titre III, section 313 :** Diazinon (CAS : 333-41-5) 50,0 %

**Inscription au registre RCRA :** Non inscrit

**Proposition 65 de la Californie :** Non inscrit

**16. AUTRES INFORMATION**

**STATUT DE LA FS :** Nouveau

**PRÉPARÉ PAR :** Services des marques et affaires réglementaires

**RÉVISÉ PAR :** Services de réglementation et de l'environnement

**Limitation de responsabilité :** Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et Loveland Products Canada Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.